VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

—DE—

Propriétés dans le Second et Troisième District et la Paroisse St-Bernard,

Des plus Désirables, Rémunératives et Eligibles

Encoignure BIENVILLE et DAUPHINE occupé par D. MERCIER'S SONS LA GRANDE MAISON si favorable connue de modes et de droiture en affaires.

No 311 rue DAUPHINE, touchant à la précédente propriété. Elégante Bâtisse à trois étages en briques.

Coin BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Bourbon et Conti), occupé par Rapho et autres, comme Café de premier ordre, Boucherie et Restaurant.

COIN BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Douane et Bourgogne), occupé comme salle de billard et salon.

COIN ST LOUIS ET DAUPHINE, élégante résidence et magasin en briques à trois étages.

No 1033 DAUPHINE, entre Ursulines et St Philippe élégante résidence en briques à deux étages avec attique.

COIN CHARTRES ET CONTI, magasin imposant à quatre étages en briques

COIN BAYOU ROAD et ST CLAUDE, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, bâtisse en briques à un étage.

BAYOU ROAD, entre St Claude et Remparts, bâtisse en briques à un étage.

Nos 1124 et 1126 RUE ST CLAUDE entre Ursulines et Bayou Road, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, élégante maison à deux corps de logis.

1128-1130 RUE St. CLAUDE, entre Ursulines et Bayou Road, vis-à-vis de l'Eglise St. Augustin. Elégante maison à deux corps de logis.

COLUMBUS, entre Roman et Prieur. Joli Cottage.

1612-1614 Orléans et St. Pierre, entre Claiborne et Robertson, Résidence à un étage.

PAROISSE St. BERNARD

UN ARPENT DE TERRE face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur.

J. A. MERCIER

vs

Wm J. MERCIER & AL

No 61,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 16 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 avril 1900 en cour en pleine séance, et signé en cour en pleine séance le 9 avril 1900 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après decrites à savoir:

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 93, borné par les rues Dauphine, Bienville, Douane et Bourgogne, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et face sur la rue Bienville de 85 pieds 3 pouces et une ligne et 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de large à l'arrière.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage, ayant une grande pièce comme Café et 5 chambres, une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant 4 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, lequel lot mesure 38 pieds 6 pouces de face sur la rue Bienville sur 82 pieds 5 pouces de profondeur et de face sur la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse en briques couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 190 à $103 par mois avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

3° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92 borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant 71 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces. Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à deux étages, en briques, couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901, à $72 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

4° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 92 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Conti et Bienville, mesurant 22 pieds de face à la rue Dauphine, 114 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro 2, 110 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté, vers la rue Bienville, à laquelle profondeur il se contracte à angle droit 7 pieds 2 pouces, puis en arrière sur un angle droit 3 pieds 11 pouces, et 15 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne au fond, et le lot numéro 4, qui se trouve en arrière de la propriété précédemment décrite, et qui mesure 18 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur la ligne à l'arrière qui le sépare desdits lots numéros 1 et 2 courant en arrière 92 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur chaque côté de la ligne, et à 19 pieds 2 lignes de largeur sur l'extrême ligne du fond, et l'usage d'une allée ou entrée ouvert sur la rue Dauphine, où elle a une façade de 4 pieds 6 pouces; de là allant au fond des lots Nos 2 et 3, où elle court à angle droit vers la rue Bienville à la ligne dudit lot No 4, ayant une largeur de 10 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à trois étages, en briques, couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant jolie grille en fer, le rez-de-chaussée occupé par D. MERCIER'S SONS comme Bureau et les étages supérieurs ayant 12 chambres, waterworks, lieux d'aisance etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $25 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes termes.

5° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 69 borné par les rues Bienville, Bourbon, Dauphine et Conti, formant l'encoignure des rues Bienville et Dauphine et mesurant 64 pieds 9 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dauphine et 50 pieds de face et profondeur sur la rue Bienville.

Les améliorations comprennent trois bâtisses à un étage couvertes en ardoises, occupées comme Café Marché, Restaurant etc., waterworks, lieux d'aisance etc. Cette propriété est louée à bail, jusqu'au 30 septembre 1900, à $50 par mois, avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet numéro 29, borné par les rues Chartres, Conti, Decatur et Bienville, mesurant 53 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti sur 128 pieds 2 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Decatur et 58 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue de Chartres, à laquelle distance ledit lot diminue en largeur 32 pieds 8 pouces et une ligne parallèle avec la rue Conti et court avec cette largeur diminuée à une profondeur de 69 pieds 4 pouces et 2 lignes de manière à ce que ledit lot mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les améliorations comprennent l'imposant et substantiellement construit magasin à quatre étages couvert en ardoises, formant l'encoignure des rues Conti et Chartres.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1901 à $65 par mois.

7° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 70, borné par les rues St. Louis, Conti, Bourbon et Dauphine mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 53 pieds 3 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue St. Louis.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises et contenant au coin, un grand magasin et 3 chambres face à la rue St-Louis au rez-de-chaussée et 6 chambres sur chaque du second et troisième étages, lieux d'aisance waterworks, etc.

8° Deux lots de terre qui se touchent dans l'ilet No 194, borné par les rues Claiborne, Robertson, St-Pierre et Orléans, et mesurant chacun 26 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, portant les Nos 1611 et 1614 rue Orléans, et contenant au rez-de-chaussée, 7 chambres et chambre dans la mansarde aussi une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Les écuries et hangars qui se trouvent sur la propriété ne sont pas inclus dans la vente.

9° Un certain lot de terre situé dans l'ilet No 84, borné par les rues St Philippe, Dauphine, Bourgogne et Ursulines, mesurant 34 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, antichambre et une galerie fermée au rez-de-chaussée, 5 chambres et galerie fermée au second, 1 chambre et 3 cabinets dans la mansarde; aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, attenant à la maison principale avec 3 chambres, dépense et chambre charbon au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, galeries et cabinets à chaque étage, cour en pierres plates et en briques, waterworks, citerne double, hangar, etc. Louée $35 par mois.

10° Un certain lot de terre dans l'ilet No 111, borné par les rues Nord Remparts, St-Claude, Bayou Road et Ursulines, formant le coin des rues Bayou Road et St-Claude et mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bayou Road, 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, et 82 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Remparts, et 36 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant 7 chambres, une bâtisse à deux étages à l'arrière, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, etc.

11° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111 borné par les rues Hôpital St-Claude, Nord Remparts et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces sur une ligne et 80 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue Nord Remparts sur une largeur dans le fond de 31 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques couverte en ardoises ayant 6 chambres, lieux d'aisances, etc.

12° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 111, borné par les rues Hôpital, St-Claude, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 29 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Ursulines, 68 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de la rue Hôpital et 30 pieds 4 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

13° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111, borné par les rues St. Claude Hôpital, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 30 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 32 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines, auquel point il prend une direction vers la rue de l'Hôpital 3 pieds à angle droit, puis à angle droit jusqu'au fond 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une largeur de le fond de 31 pieds.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

TROISIEME DISTRICT.

14° Un certain lot de terre dans l'ilet 896, borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, lequel lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

PAROISSE ST-BERNARD.

15° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St-Bernard dans cet Etat, à environ cinq milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant environ un (1) arpent de face audit fleuve, ayant une profondeur d'environ quatre vingts (80) arpents, bornée sur la ligne limite supérieure par la propriété autrefois de Geo. Lanaux et sur la ligne inférieure par celle de Pierre Van Rooten. Le tout desquelles propriétés sont plus pleinement décrites dans l'inventaire pris par Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1900 et conformément à des mesures de plans par D. E. Seghers voyer, maintenant à la Bourse pour référence.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus, comptant, à l'option des acquéreurs la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou en et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à huit pour cent par an du jour de la date de la signature de l'acte de vente, garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur de faire assurer les propriétés pour leur pleine valeur jusqu'à plein et paiement final desdits billets et de transférer les polices d'assurances au vendeur ou tout autre porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour le recouvrement desdits billets ou en partie, l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication, remboursera les primes d'assurance non expirées, assumera les taxes de 1900, n'aura droit aux loyers des propriétés acquises seulement de la date de la signature des actes de vente et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

JEROME MEUNIER et CHARLES F. CLAIBORNE avocats.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS DESIRABLES

Dans le Troisième District.

Nos 832-836 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Dauphine.

Nos 909-911-913-915 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Remparts.

Wm E. et Arthur Burke vs Le Mineur Arthur Burke.

No 61,497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J Spear Encanteur—bureau 813 rue Commune, MERCREDI, 9 mai 1900 à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur bureau et bourse, No 813 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mars 1900, en cour en pleine séance et signé en cour en pleine séance, le 2 avril 1900, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La moitié d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Mandeville et Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Mandeville, Dauphine et Marigny. Ladite moitié est à prendre à une distance de 30 pieds du dit encoignure et mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine à l'arrière de chaque côté, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre A, sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 16 mars 1880 et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la seconde propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers, ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et la stipulation de porter intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. Les acquéreurs d'assumer le paiement des taxes pour l'année courante 1900 et les timbres de revenu des Etats-Unis en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, et passé pardevant John R. Legier, notaire public en cette ville et devra contenir toutes les clauses usuelles et de coutume. Les acquéreurs seront tenus de déposer dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur au moment de la vente.

Robert Legier, avocat.
6 avril—6 11 18 25—mai 2 9

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS

Commerciale, Centrale et de Choix

—DANS—

Le Second et Troisième District

Nos 216-218 rue Bourbon,

Entre les rues Douane et Bienville,

Seulement à un ilet de la rue du Canal le grand centre des affaires de cette ville.

ELEGANT,

Substantiellement et Récemment Construit Magasin et Résidence en Briques à Trois Etages.

Nos 1208-1210 RUE DES URSULINES, entre St-Claude et Tremé. Splendide et grande bâtisse en briques couverte en ardoises, à deux corps de logis. A proximité des Eglises, Marchés, Ecoles, Chars, et autre commodités à la main. Seulement à un quart d'heure de marche de la rue du CANAL.

Nos 535-537-539 RUE MARIGNY, coin Chartres. Trois bâtisses à deux étages. A proximité de toutes les commodités. Louées environ $30 par mois.

Successions de Pierre Casse et sa femme, Mme Virginie Mercier, premièrement décédée.

Pour effectuer un partage.

No 60,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear Encanteur—Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI 2 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique A LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 28 mars 1900 en Cour en pleine séance, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :—

SECOND DISTRICT.

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St Philippe, Tremé et St Claude; mesurant 69 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue des Ursulines sur une profondeur de 48 pieds 8 pouces 3 lignes environ d'après les titres et exactement d'après l'arpentage de J. A. D'Hémécourt, daté le 22 octobre 1878 63 pieds 7 pouces de face sur la rue Ursulines sur 43 pieds 6 pouces 6 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques couverte en ardoises, à deux corps de logis, ayant sur un côté, au rez-de-chaussée, grand salon, salle à manger, et trois chambres à coucher au second étage, cuisine en briques y attenant de côté, avec une chambre en bas et une chambre en haut et l'autre côté, trois chambres en bas citerne, hydrant, lieux d'aisances de chaque côté, cour carrelée, et connue sous les numéros municipaux 1208 et 1210 rue des Ursulines.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Douane, Royale et Bienville, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, étant une partie du lot désigné par le No 5.

Les améliorations comprennent un élégant magasin et résidence à trois étages en briques substantiellement et récemment construit, la moitié duquel est occupée au rez-de-chaussée par Sam B. Stewart, Plombier, etc., et l'autre moitié par E. Dusse manufacturier de bijouterie, les deuxième et troisième étages contiennent chacun huit magnifiques chambres à coucher avec galerie tout autour, palier sur chaque étage, gaz partout, hydrant et lieux d'aisances à chaque étage, deux citernes dans le fond, hall sur le côté communique aux étages supérieurs d'un côté, corridor de l'autre côté, pavage Schillinger dans la cour, élégante verandah en fer au second étage faisant face à la rue, connue par les Nos 216 et 218 rue Bourbon.

Le rez de chaussée est loué à bail à messieurs Dusse et Sam. B. Stewart jusqu'au 30 septembre 1900, chacun à raison de $25 par mois ou $50 par mois pour les deux magasins. Les étages supérieurs étaient loués à raison de $125 par mois, maintenant vacants, mais devraient commander le même loyer.

TROISIEME DISTRICT.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Marigny, Mandeville et Decatur, mesurant 60 pieds de face sur la rue de Chartres sur 60 pieds de face et de profondeur sur la rue Marigny, le tout mesure française, lesquelles rues ii forme le coin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages ayant 8 chambres, une chambre dans l'attic, 2 cabinet galerie de côté et devant, une autre bâtisse à deux étages en briques ayant 4 chambres, en briques bâtisse connue sous le No 535 rue Marigny ayant 4 chambres, cour carrelée, W. works, 2 citernes, double lieux d'aisances, etc. Loué environ $30 par mois.

Termes et Conditions: Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs payables à un ou à un et deux ans, de la date de l'adjudication avec huit pour cent d'intérêt par an de ladite date jusqu'à paiement: lesdits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la stipulation pour le paiement des honoraires d'avocat à cinq pour cent en cas de procès, les acquéreurs d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1900 et les timbres de guerre des Etats Unis sur les ventes. Les propriétés sont vendues sujettes aux baux existant. Les actes de ventes devront être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur pour garantir la vente.

Charles J. Théard et George W. Flynn, avocats.
31 mars—31—avril 1 4 11 18 25—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Maison à deux corps de logis,

Nos 1428 et 1430 rue Bourbon.

Mme James N. Brooks et als vs Louis Monle zun et als.

No 61,511—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 813 rue de la Commune MERCREDI, 25 avril 1900, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur **Bureau et Bourse**, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne:

En vertu de et conformément à un jugement d'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu en Cour en séance publique le 14 mars 1900 et signé en Cour en séance publique le 20 mars 1900 et en vertu d'un ordre de la même Honorable Cour et daté le 23 mars 1900 homologuant les délibérations de l'assemblée de famille dans l'affaire intitulée ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Esplanade et Dauphine, lequel morceau ou portion de terre mesure, mesure américaine, 34 pieds 4 pouces 7 lignes de face sur la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une jolie maison à deux corps de logis couverte en ardoises ayant onze chambres citerne, Water Works, hangar, lieux d'aisance, un côté loué $13 par mois, l'autre côté occupé par une des parties en intérêt.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représenté en billet pour ledit montant garantis par hypothèque spéciale avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété et portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume telles que le transfert de la police, le paiement de 5 0[0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement desdits billets, le pacte de non aliénation et les acquéreurs d'assumer et de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année courante 1900, les timbres de l'Internal Revenue des E. U., doivent être payés par l'acquéreur qui sera tenu de faire un dépôt de 10 0[0 comme garantie de compléter la vente.

Acte de vente pardevant G. M. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.
24 mars—24 28—avril 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont à la main.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 818 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 422, borné par les rues Dumaine, St Philippe, Lopez et Rendon, edit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0[0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdits billets etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 0[0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P., aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.
19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DESIRABLE,

No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Entouré de tous les Agréments.

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune — MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à claire-voie etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres de revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat.
19 av—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX.

Coin Canal et Front,

LOUÉE A BAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1900.

Succession de Peregrino Avendaro.

No 61,515—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 25 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 mars 1900 et signé le 15 mars 1900, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Canal ou Commune, Gravier, Front et Delta, mesurant plus ou moins 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face sur la rue du Canal ou Commune, 27 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond; 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Front et 117 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent un splendide magasin à trois étages en briques convert en ardoises Vendu sujet au bail qui existe dessus expirant le 30 septembre 1900.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de sept pour cent par an du jour de la vente; lesdits billets garantis par privilège de vendeur et toutes les clauses de sécurité incluant cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite desdits billets. L'acquéreur de payer les timbres de l'Internal Revenue et les taxes de la présente année 1900. L'acquereur devra déposer 10 0[0 de son enchère au moment de la vente avec l'encanteur.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, N. P., aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

Harry H. Hodgson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 2118 rue Septième.

Terrain 27' 3" 2"' x 100'.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, No 732 rue Commune, MERCREDI, le 16 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 9 avril 1900, docket No 58,440 pour le compte de la succession de Richard Wilson et femme aux enchères publiques il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 307, borné par les rues Septième, Franklin, Harmony et Saratoga, et mesurant 27' 3" et 2"' de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 entre lignes parallèles, connu comme lot No 16.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois connue par le No 2118 rue Septième.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans 8 0[0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant en plus les taxes dues pour 1900 et devant faire un dépôt de 10 0[0 comptant au moment de l'adjudication. Actes de vente, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire.
12 avril—12 21 28—mai 5 12 13 16

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur pour effectuer une Liquidation.

Stock entier de Commerce, Etc.,

—DE LA—

John M. Wiemann Hardware Company, Limited,

Devant être vendu à l'encan, commençant lundi le 30 avril, à 11 heures A. M.

AU MAGASIN PRINCIPAL,

Rue Magasin, coin Hoitiène

ET ENSUITE A LA

SUCCURSALE

No 2309 Rue Tchoupitoulas.

LA VENTE COMPREND UN ASSORTIMENT complet de Quincaillerie et de Matériaux de Construction (d'après inventaire). Chevaux, Wagons, Harnais Mulets; Bail ou droit d'occupation; Billets et comptes courants, etc., etc.

IN RE ANDREW REINHARD ET AL vs LA JOHN M WEIMANN HARDWARE COMPANY, LIMITED.

No 61,692—Cour Civile de District pour la Paroisse d Orléans, Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, division A, agissant à la place de l'Hon. N. H Rightor, juge de ladite cour, Division D, maintenant absent, ledit ordre daté et signé le 12 avril 1900, et adressé à J. L. Onorato, un encanteur dûment licencié, dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan, à l'heure et place ci dessus mentionnées la propriété ci-dessus décrite dans l'affaire intitulée, dans le but d'effectuer une liquidation:

Un lot de marchandises, livres de comptes et autre propriété, d'après un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO.
Encanteur, 827 rue Gravier.
24avril—à date

Jas. A. Brennan et fille.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains de Choix et Plateforme,

2219 RUE DUMAINE.

Terrain d'une Largeur Extra,

Rue Galvez, près Dumaine,

La Façade Pavée en Briques Vitrifiées.

Succession de Mlle Ermance de St. Romes.

No 60,271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI 8 mai 1900 à midi à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 4 avril 1900 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, No 8, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Dumaine, Miro et St-Philippe, mesurant 3 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez, commençant à un point 100 pieds de la rue Dumaine et mesurant 132 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un autre lot de terre No 12, dans le même ilet, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Lot 13, dans le même ilet, touchant au lot No 12, et occupé par un club de tir, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur 220 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur, et mesurant 33 pieds dans le fond à une profondeur de 123 pieds 1 pouce de la rue Dumaine où ledit lot vient en point, la ligne oblique du côté de la rue Miro mesurant 98 pieds 3 pouces 4 lignes; le tout d'après un plan de George De Armas daté le 30 novembre 1899.

Conditions—Comptant; les taxes de 1900 et les timbres du revenu devant être payés par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, N. P. aux frais des acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

6 avril—6 12 17 24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JOLI

Cottage, Résidence Simple.

No 1317 rue St Thomas, près Thalie.

Succession de Thomas J. Brennan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 59,439.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 8 mai 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune par JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau No 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 12 mars 1900, dans l'affaire, ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y dépendent et appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Thalie (anciennement Benjamin), Melpomène (anciennement Edward) et Annunciation; ledit lot est désigné à l'ouest de la rue St Thomas, et mesure, en mesure anglaise 25 pieds 5 1/4 pouces de face à la rue St Thomas sur 120 pieds entre lignes parallèles, désigné comme partie du lot No 6 sur un plan fait par Jos. Pilié, voyer, 23 janvier 1841, et déposé comme plan No 75 dans le livre des plans de Felix Grima, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, représentés par des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date garantis par lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1900 et les timbres de revenu; 10 pour cent déposés au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, N. P. aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6 10 16 24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 503 Avenue Pacifique,

Entre les rues Eliza et Evelina

Succession de Patrick McCloskey et sa première femme, Mary O'Brien.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A—No 61,542.

IL SERA VENDU, à l'enchère publique, MARDI, le 1er mai 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs 840 rue Commune, par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 630 rue Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 22 mars 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, privilèges voies et dépendances y appartenant, situé dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, en face de cette ville, dans le morceau de terre connu comme la propriété de la compagnie de l'entrepot Brooklyn désigné comme lot No 5 de l'ilet No 15, lequel est borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues Eliza et Evelina d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer daté le 7 de mars 1849, et déposé en l'étude de James Graham, un notaire en cette ville; ledit lot mesurant trente-et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, retiré de la rue, et contenant six chambres ou plus, hangar, etc. et à proximité des marchés, écoles et de tout les avantages

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1900 et les timbres du revenu. Acte de vente pardevant R. J. Maloney notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

1er avril—1 12 17 24 30—mai 1

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage

MARDI, 8 MAI,

D'une propriété de choix et rémunérative du Troisième District, à savoir:

No 1207 rue FELICIANA.

Nos 1242-44 rue CLOUET, coin URQUHART.

No 1131 rue CLOUET.

Nos 1236-38 rue CLOUET, coin URQUHART.

Nos 1128-30 rue CLOUET, coin MARAIS

No 1400 rue CLOUET, coin VILLERE.

No 3112 rue MARAIS, et

Le lot vacant dans l'ilet borné par les rues CLOUET, LOUISA, VILLERE et URQUHART.

En l'affaire intitulée: Successions de WILLIAM SILBERNAGEL et ANNA MARIA SILBERNAGEL.

Consolidées.

No 30 966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 8 MAI 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29me jour de mars 1900, et signé le 4me jour d'avril 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Successions de William Silbernagel et Anna Maria Silbernagel, consolidées, No 30,966, du dossier de la susdite cour il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais Féliciana et Urquhart, désigné par le No 21 sur un plan de P. C. Boudousquié, architecte, déposé pour référence en l'étude de Octave Morel, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ledit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Féliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles et est connu comme le numéro municipal 1207 rue Féliciana.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois retiré de la rue, contenant galeries de devant et de côté, quatre chambres, cuve, hangars, etc., grande cour avec allées briquetées, banquette pavée en briques. Revenu, $7 00 par mois.

2° Un autre lot de terre avec améliorations, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite ci-dessus et désigné comme lot No Onze formant le coin des rues Clouet et Urquhart, mesurant trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face sur la rue Urquhart, entre lignes parallèles, et est désigné par les numéros municipaux 1242 et 1244 rue Clouet.

Les améliorations consistent en une résidence, buvette et magasin d'épicerie

La maison est recouverte en ardoises construite en bois et contient épicerie et bar, cinq grandes chambres, grande mansarde, hangars, cuve etc.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent situé dans ledit troisième district dans l'ilet borné par les rues St Claude, Marais, Clouet et Louisa, formant le coin des rues Clouet et Marais et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt-six pieds onze pouces et une ligne de profondeur et face à la rue Marais et est désigné par le No municipal 1131 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, cuves, hangars, etc., allée d'un côté, trottoir pavé en briques et se loue $14 par mois. Dans le fond de la propriété ci dessus est un petit cottage simple, connu par le No municipal 3112 rue Marais, et se loue $5 par mois, contenant trois chambres, hangar, cuve, etc.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District et dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, commençant à une distance de trente et un pieds sept pouces et quatre lignes du coin des rues Clouet et Urquhart et mesure quarante six pieds et six pouces de face à ladite rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles étant composé de partie du lot No 10 et la moitié contiguë audit lot No 10, du lot No 9 ainsi désigné sur un plan de Paul C. Boudousquié, architecte, et déposé en l'étude de Octave Morel, anciennement notaire en cette ville et aussi sur un devis fait par Louis H Pilié, voyer, daté le 23 mars 1873, dont une copie est annexée à un acte de vente de cette propriété par D. Amerland de Julia Fulda, pardevant William J. Castell, ancien notaire, le 27 juin 1874. Et ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1236 et 1238 rue Clouet:

Les améliorations consistent en deux jolis cottages simples en bois, couverts en ardoises contenant chacun quatre chambres, citernes hangars, allées pavées, banquette en briques, et loués à raison de $7 par mois chacun.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Clouet Marais, St-Claude et Féliciana, désigné par le No cinq, dans l'ilet No douze, formant l'encoignure des rues Clouet et Marais, et mesurant trente et un pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1128 et 1130 rue Clouet

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois convert en ardoises et contenant de chaque côté quatre chambres, citernes, hangars, etc., allée sur un côté et loué pour $14 par mois.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Girod ou Villeré, Féliciana et St. Jean Baptiste ou Robertson, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 23 août 1881 ledit lot formant l'encoignure des rues Clouet et Villeré, et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Clouet sur cinquante deux pieds de profondeur et façade à la rue Girod ou Villeré, et ladite propriété est désignée par le No municipal 1400 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté trois chambres, citerne, etc.

7° Un certain lot vacant de terre, ensemble avec tous les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No vingt six, sur un plan dressé par L. J. Pilié, daté le 17 mai 1833, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit lot ayant, en mesure anglaise trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix sept pieds dix pouces et quatre lignes.

Termes et conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans, à huit pour cent par an d'intérêt, garanti par des billets des acquéreurs, portant hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis et doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les taxes pour l'année 1900, incluant les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais des acquéreurs. Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs.

FRANK ZENGEL, avocat
7 avril—7 8 14 15 21 22 28 29—mai 5 6 7 8

Vente à l'Encan d'une

LAITERIE.

Mercredi, 25 Avril à 10 heures A. M.

ATTENTION!

LAITIERS ET AUTRES.

MERCREDI 25 AVRIL - 10 heures A. M., coin des rues Saratoga et Cadiz, il sera vendu à l'enchère publique, le bétail, etc., etc., de la bien connue "Enterprise Dairy" de François Estrade: 18 jeunes vaches laitières et 1 taureau, 3 chevaux, 1 wagon à quatre roues pour livraison, 1 buggy, 1 wagon à quatre roues pour graines de coton, 1 dump cart et 1 lot d'ustensiles de laiterie.

Termes et condition—Comptant jusqu'à $50; en plus et au dessus de $50, en un crédit de quatre vingt-dix jour, avec garanties satisfaisantes au vendeur.

La clientèle sera donnée à la personne faisant le plus grand achat.

N. B.—Prenez la ligne de chemin de fer de l'avenue Peters; les conducteurs vous feront descendre où vous voulez aller.

LOUIS A. RICHARDS Encanteur,
Bureau, 629 rue Commune.
22 avril—22 23 24 25

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 8 MAI.

JOLI COTTAGE SIMPLE, ETC.,

No 3605 rue Marais.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, —MARDI, le 8 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance d'un ordre issu, daté et signé le 2 avril 1900, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Anaïse Bugnon, défunte femme de Octave Bosso, No 61,676 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 476, borné par les rues Marais, Congress, Urquhart et Indépendance, désigné par la lettre A sur un devis de C. Uncas Lewis, député voyer, d'après lequel dit devis ladite portion de terre commence à une distance de 32' 11" 2"' de l'encoignure Congress et Marais et mesure trente cinq pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Marais sur cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple avec que que quatre chambres, étable contenant environ huit stalles, cuve, hangar, etc

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son enchère au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement des taxes de 1900, acte de vente incluant les timbres de guerre devant être passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur.

V. FOULON, Avocat.
7 avril—7 8 14 15 21 22 28 29—mai 5 6 7 8

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE CIMENT

— A LA —

Presse des Classeurs, au coin des rues Calliope et Franklin.

MERCREDI, 25 avril 1900 à 10:30 A. M., je procéderai à la vente à l'enchère publique, conformément à l'acte 124 de la session de 1890 de l'Assemblée Générale de la Louisiane, autorisant la vente par les transportateurs publics de tout fret non réclamé, et réglant la disposition des procédures, etc., au dépôt ci-dessus cité, au compte de ceux qui y sont intéressés ce qui suit, à savoir:

22 barils de "Eiffel Tower Cement", légèrement endommagé.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau 445 rue du Camp.
14 avril—14 17 24 25

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 61,592.

SUCCESSION DE E. EVARISTE MOISE.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR — Bureau 225, 227 et 229 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 18 avril 1900 et à moi adressé, je procéderai de vendre le MARDI 22 mai à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, la propriété ci après décrite, à savoir:

Lot No 50, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magazine, Camp et Gaiennie, portant le No municipal 1123 rue Erato, mesurant 40 pieds, mesure française, sur la rue Erato sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sujet à une annuité de vingt dollars par mois en faveur du Père Pierre M. L. Massardier.

TERMES ET CONDITIONS — COMPTANT.

Acte de vente pardevant Charles Forman, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant aussi payer pour les timbres du revenu, et assumer les taxes de l'année courante. Plan de la propriété à la Bourse.

E. CURTIS Encanteur.
20 avril—20 24—mai 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A, No 61,592.

SUCCESSION DE E. EVARISTE MOISE.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR, BUREAU 225, 227 et 229 rue Baronne

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 18 avril 1900, et à moi adressé, je procéderai à vendre, MARDI, le 1er MAI à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 RUE COMMUNE les propriétés mobilières suivantes, à savoir—

1. BIBLIOTHEQUE et LIVRES de LOIS, 126 rue Carondelet.
2. MEUBLES de BUREAU, 126 rue Carondelet.
3. EFFETS MOBILIERS, 801 rue Commune
4. EFFETS MOBILIERS, 1123 rue Erato.
5. BIBLIOTHEQUE, 1123 rue Erato.
6. BIJOUTERIE, 1123 rue Erato.
7. UNE ACTION du SOUTHERN ATHLETIC CLUB
8. HONORAIRES dus pour services professionnels.

CONDITIONS—COMPTANT.

E. CURTIS, Encanteur.
20 avril—20 27—mai 1

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

2123 et 2125 rue Laurel,

Entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Caroline Winstel veuve de Leonhard Faecher, No 57,243 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans et jugement dans l'affaire de l'interdiction de Anthony Faecher No 19 376 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 2 1 rue Baronne près Commune, (Graham Building), dans le Premier District en cette ville le MARDI 8 mai 1900 à midi, la suivante décrite propriété, à savoir:—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 94 du plan de la ville de Lafayette, borné par les rues Constance (autrefois Live Oak), Laurel, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No vingt trois sur un plan dressé par J. Schreiber, daté le trois de février 1836 déposé en l'étude de R. B. Cenas, ancien notaire, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds dix pouces et deux lignes et demie de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, huit pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, et

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot de terre ci-dessus décrit, et contigu à cela sur le côté vers la rue Jackson; lequel dit morceau ou portion de terre mesurant, en mesure américaine quatre pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent seize pieds, et est la partie demeurant non vendue la plus près de la rue Joséphine d'un lot de terre désigné par le No vingt deux sur le plan en ceci ci-dessus auquel il est référé.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance (s'il y en a), en un, ou un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1900, et de payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis. Acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'aquéreur. Un dépôt de 10 0[0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.
Bureau, 806 rue Perdido.
5 avril—5 12 19 26—mai 3 5 8